

Combattre le **sexisme** en **milieu agricole**

Bien que la place des femmes dans le milieu rural et agricole soit plus importante qu'auparavant, leur représentation, l'accès aux droits et à un véritable statut restent insuffisants. En cause, des stéréotypes de genre très ancrés.

Commission « Femmes » de la Confédération paysanne

Aujourd'hui les femmes représentent un demi-million des personnes actives dans le milieu agricole. Elles sont cent dix mille cheffes d'exploitation (soit 24 % des chefs et cheffes d'exploitation), vingt-six mille associées et quatre cent neuf mille salariées agricoles. La profession se féminise, les femmes représentant un tiers des nouvelles installations, et le pourcentage de femmes dans l'enseignement agricole est passé de 39 % en 1990 à 52 % en 2010. Cependant, des stéréotypes persistent. Elles représentent 88 % des élèves dans la filière des services (et 58,5 % dans la transformation); mais leur présence dans les filières de production a nettement augmenté: de 9 % en 1979, elle est passée à 37 % en 2017⁽¹⁾.

En dépit de ces chiffres, la représentation des femmes dans le monde agricole (collectivités locales, chambres d'agriculture, Mutualité sociale agricole-MSA, syndicats...) reste minoritaire. La sociologue Clémentine Comer, auteure en 2017 d'une thèse sur la place des femmes dans les organisations agricoles bretonnes⁽²⁾, révèle que plus de la moitié des instances étudiées n'atteignent pas les 30 % d'élues, et que les femmes restent moins longtemps en mandat que les hommes. D'autre part, il y a une nette division sexuée en ce qui concerne la répartition des responsabilités horizontales, dans les mandats: les femmes sont surreprésentées dans les « petits » mandats, locaux, à caractère social, ou sur la valorisation de produits de niche. Elles disparaissent quasiment des mandats syndicaux liés à la technique et à l'économique. Verticalement, on retrouve donc le fameux « plafond de verre ». L'engagement au niveau local est rarement poursuivi au niveau départemental, et il l'est encore moins au niveau régional.

Trois facteurs ont été mis en évidence par la sociologue pour expliquer ces inégalités. Premièrement,

« Une thèse soutenue en 2017 sur la place des femmes dans les organisations agricoles bretonnes révèle que plus de la moitié des instances étudiées n'atteignent pas les 30 % d'élues et que les femmes restent moins longtemps en mandat que les hommes. »

(1) Source : « Femmes et agriculture: pour l'égalité dans les territoires », rapport d'information (2016-2017) (www.senat.fr/rap/r16-615/r16-615_mono.html).

(2) « En quête d'égalité(s). La cause des agricultrices en Bretagne entre statu quo conjugal et ajustement catégoriel » (université de Rennes 1, Erik Neveu dir).

les contraintes domestiques et parentales. Les rôles sociétaux s'invitent généralement au cœur des foyers, où les femmes prennent la charge des tâches domestiques et parentales, et où l'implication du conjoint est moindre. Le manque de structures d'accueil pour enfants en milieu rural ne permet pas à certaines femmes de libérer du temps pour militer. C'est souvent la femme qui va servir de « pièce » d'adaptation à la ferme (aller chercher un travail en dehors de la ferme en temps de crise, remplacer le conjoint absent...). Elles ont alors cette gestion supplémentaire des imprévus.

Plusieurs freins à la représentation des femmes

Deuxièmement, les possibilités pour avancer vers des mandats plus conséquents sont basées sur la valorisation tacite d'un engagement pluriel, voire de cumul. Or cette obligation non dite, synonyme de forte disponibilité, vient renforcer le premier frein, et c'est cette même disponibilité qui est nécessaire pour entretenir un réseau et accéder à ces rôles représentatifs. Le sexisme dans les structures augmente par ailleurs les difficultés à remplir ces rôles.

Troisièmement, la question de la légitimité vient freiner les femmes dans leur implication hors de la ferme. Elles mettent plus facilement en doute leurs compétences, leur constance dans la poursuite d'un mandat et leur combativité quand il s'agit de défendre des positions. Le modèle du bon militant est basé sur des attributs « masculins ».

La Confédération paysanne, à l'occasion du 8 mars 2018, a lancé une enquête dans son réseau afin de faire un état des lieux de la représentation dans les structures départementales. Les premiers retours nous donnent des éléments pour l'année 2018. 22 confédérations paysannes



© DR

départementales ont répondu de manière complète (soit environ 20 % des structures). 27 % des 2 101 adhérentes et adhérents que comptabilisent ces départements sont des paysannes. Sur ces 22 départements, 12 femmes occupent des mandats (porte-parole, trésorière ou secrétaire générale), pour 66 mandats potentiels. Parmi celles-ci, 5 sont trésorières, 4 sont secrétaires générales (dont 2 en binôme avec un homme) et 3 sont porte-parole (dont 2 dans le même département, avec une des secrétaires générales). Au total, 315 paysannes et paysans constituent ces comités départementaux, dont 67 femmes, soit 21 %. 4 comités départementaux ne comptent qu'une seule femme, pour des groupes allant de 7 à 12 personnes. Cette première ébauche d'enquête est évidemment incomplète, mais elle permet de donner des ordres de grandeur.

Sur le terrain, un sexisme ordinaire

On a entendu, sur le terrain, dans les fermes, en réunion, dans la presse, etc. :

« Tu ne peux pas rentrer dans le chai quand tu as tes règles, tu ferais tourner le vin »

« Je ne peux te prêter mes jumelles, si tu as tes règles tu vas me les brouiller »

« Il est où le patron ? »

« Paysan horticulteur ? Tu serais pas un peu PD ? »

« T'as un beau cul, profite-en, dans dix ans c'est fini ! »

« Ah oui, c'est à cause de la parité que tu es là ! Moi je suis contre, tu prends la place d'un homme valable. »

Pour libérer la parole et créer des espaces de confiance, la non-mixité « choisie » semble être un outil clé pour participer à l'auto-émancipation des femmes. Ces espaces créent un cadre de confiance et de sécurité et permettent de s'affranchir du regard direct de l'homme et du jugement. Dans le monde paysan, ils tendent à se multiplier.

On a aussi entendu Stéphane Le Foll, lorsqu'il était ministre de l'Agriculture, à la question « Vous a-t-on posé des questions sur votre façon de prendre en compte l'égalité dans votre ministère ? », répondre : « Absolument ! Sur quinze personnes [dans son cabinet], sept sont des femmes. J'ai tenté de promouvoir des femmes au maximum, bien que nos dossiers soient très techniques. »

Le sexisme ordinaire envers les femmes en milieu rural et agricole se nourrit de stéréotypes masculins et féminins, souvent sous la forme d'une blague ou d'une remarque, sans intention de blesser. Mais sa répétition au quotidien contribue à maintenir ces stéréotypes : « Pourquoi tu veux t'installer ? T'es célibataire ! » ; « Vous pouvez travailler sur la ferme, mais vous n'avez pas besoin d'un statut ». Nous, Confédération paysanne, ne voulons plus entendre cela.

La non-mixité pour libérer la parole

Pour libérer la parole et créer des espaces de confiance, la non-mixité « choisie » semble être un outil clé pour participer à l'auto-émancipation des femmes. Ces espaces créent un cadre de confiance et de sécurité (affective, physique) et permettent de s'affranchir du regard direct de l'homme et du jugement. Les femmes prennent conscience de ce qu'elles vivent. Dans le monde paysan, ces lieux d'échanges se multiplient. On trouve par exemple, dans les Hautes-Alpes, un Groupe de recherche action sur l'agroécologie paysanne (Graap). Il a notamment fédéré un groupe de paysannes, dans

un cadre non-mixte. Cette initiative est venue de l'envie d'ouvrir un espace de parole, d'échange et de réflexion sur la place des femmes dans l'agriculture de montagne et d'expérimenter le collectif au sein d'un groupe de femmes. Objectifs : donner plus de visibilité aux femmes engagées localement dans l'agriculture ; échanger de l'entraide et des savoirs ; leur permettre d'exprimer leurs aspirations et leur créativité, dans un cadre plus ouvert. En Ile-de-France, le réseau des Amap a accompagné une dynamique de femmes paysannes. A partir du constat qu'elles faisaient face à plus d'embûches dans leur parcours à l'installation que les hommes, le réseau a souhaité favoriser l'installation des porteuses de projet. Un groupe de femmes paysannes s'est monté, les Joyeuses et singulières paysannes (les Josiannes), délibérément non mixte. Il vise à apporter un accompagnement et un soutien aux porteuses de projet, à créer des dynamiques locales, mais aussi à ce que les femmes se soutiennent entre elles, à ce qu'elles « sortent du quotidien » et à ce qu'elles se « fassent du bien ».

La non-mixité n'est pas une fin en soi, mais le moyen de se retrouver pour se donner la force d'avancer.

Des droits et des statuts encore insuffisants

Des avancées notables ont vu le jour sur le plan social ces vingt dernières années, mais elles sont encore insuffisantes et il reste des batailles à gagner. Evoquons le statut de conjointe collaboratrice, qui a vu le jour en 1999. Sous l'accord du chef ou de la cheffe d'exploitation (condition supprimée en 2005), il permet à l'épouse d'être reconnue et d'avoir droit à certaines prestations sociales. Au moment de sa création ce statut a été considéré comme assez régressif par la Confédération paysanne, qu'il s'agisse du besoin d'accord du mari ou encore du faible nombre de points de retraite accumulés. Finalement, c'est l'autorisation du Groupement agricole d'exploitation en commun (Gaec), entre époux, en 2010, qui reconnaît chacune et chacun en tant que cheffe ou chef d'exploitation et leur permet d'accéder aux mêmes droits. Il aura fallu beaucoup de temps pour obtenir cela, alors même que les Gaec sont autorisés depuis longtemps. Simplement, la « femme de » n'y avait pas sa place.

Malgré ces possibilités, entre deux mille et cinq mille femmes sont encore sans statut, dans les fermes. De plus, seize mille femmes ayant travaillé dans des exploitations agricoles n'ont pas de retraite, faute d'avoir bénéficié d'un statut. Le travail sans statut se fait heureusement de plus en plus rare, mais les femmes sont souvent les premières victimes du sous-statut de conjointe collaboratrice, qui permet de payer moins de cotisations et entretient donc l'illusion d'un revenu supplémentaire

« **Les femmes sont souvent les premières victimes du sous-statut de conjointe collaboratrice, qui permet de payer moins de cotisations et entretient l'illusion d'un revenu supplémentaire pour la ferme. Pour la Confédération paysanne, ces sous-statuts doivent disparaître, au profit d'un véritable statut unique de l'actif agricole : mêmes droits sociaux, économiques et fiscaux.** »

pour la ferme, dans un contexte où les prix de l'alimentation sont très bas par rapport aux coûts de production.

Pour la Confédération paysanne, les sous-statuts doivent disparaître, au profit d'un véritable statut unique de l'actif agricole : mêmes droits sociaux, économiques et fiscaux. Ce n'est pas seulement l'absence de statut qui pose problème, c'est aussi la difficulté, pour une femme qui choisit le métier, d'opter pour le statut le plus valorisant, celui de cheffe d'exploitation, le seul à offrir des droits strictement égalitaires. Malheureusement les sous-statuts sont souvent l'apanage d'exploitations où l'acquisition d'un revenu est difficile. De fait, c'est aussi moins de droits pour la personne qui le porte, souvent la femme. Il faut donc aussi assurer un droit au revenu aux paysannes et paysans.

De la vie de famille à l'accès au métier

En 2008, la durée du congé maternité a été allongé de huit à seize semaines pour égaler celui du régime général des salariées. Cette inégalité existait depuis la création, en 1976, du congé maternité pour les paysannes. Mais bien qu'il existe, il est assez difficile d'accès. Un peu moins de 60 % des agricultrices ayant accouché en 2016 ont eu recours à un remplacement, pendant leur grossesse. Certaines agricultrices ne sollicitent pas le dispositif pour diverses raisons : manque d'information, services de remplacement ne pouvant répondre à la demande, pressions à la ferme pour ne pas arrêter. De plus, certaines activités sont très difficilement remplaçables, par exemple la comptabilité, la vente, ou même certaines activités de transformation – travaux souvent féminins, dans les fermes. Nous demandons donc une amélioration de l'accès à un congé maternité qui permette de se faire remplacer.

Enfin, les installations dans les exploitations sont plus difficiles, pour les femmes (accès au prêt, au foncier, etc.). Nous nous interrogeons donc sur la possibilité de revendiquer une modulation positive de la dotation jeune agriculteur (DJA) – sorte de « coup de pouce » financier à l'installation –, pour les femmes. Il existe déjà des mécanismes de majoration de cette aide dans certaines situations (projet agro-écologique, projet générateur d'emploi...). Plus largement, il nous faut réfléchir à des outils qui permettront de faciliter l'accès au métier pour les femmes.

Le portrait de la condition des femmes dans le monde rural est bien similaire aux autres secteurs... Mais par la prise de conscience d'une domination du genre masculin, les femmes peuvent s'autoriser à dire qu'elles sont victimes, et, à partir de là, penser des revendications sociales qui peuvent être portées par une organisation comme la Confédération paysanne – où les discriminations existent aussi. ●